

**Service instructeur**  
**Direction des Routes et des Transports**

Service Transports et Déplacements

**3<sup>ème</sup> Commission -**  
**N° CG-2011-5-3-11**

**Service consulté**  
**Direction des Finances**

### **TRANSPORTS SCOLAIRES** **BUDGET PRIMITIF 2012**

Résumé : Le budget primitif 2012 pour les transports départementaux est de 31 560 000,00 € en fonctionnement et 450 000,00 € en investissement. Le rapport présente le détail de ce budget, ainsi que les principales actions programmées pour 2012.

#### **I. Fonctionnement**

##### A) Dépenses de fonctionnement

Le Budget Primitif 2012 s'élève à un montant global de 31 560 000,00 €, en hausse de 2,07 % par rapport au BP 2011 :

<b>LIBELLE ENVELOPPE</b>	<b>BP 2011</b>	<b>BP 2012</b>
Prestation assistance technique – Révision du schéma	140 000,00	140 000,00
Etudes transports interurbains	35 000,00	11 500,00
Maintenance poteaux d'arrêts	80 000,00	80 000,00
Annonces et insertions	8 000,00	10 000,00
Plaquettes consignes de sécurité	20 000,00	22 000,00
Frais de transport de personnes	30 184 100,00	30 766 500,00
Mission de contrôle des services	30 000,00	30 000,00
Cotisation GART	18 000,00	17 000,00
Compensation TRAM TRAIN	70 000,00	70 000,00
Schéma transports collectifs	270 000,00	350 000,00
URTA : Formation - Sécurité	3 000,00	3 000,00
Subvention étude EURODISTRICT	6 900,00	0,00
Etude régionale d'intégration	55 000,00	60 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 920 000,00</b>	<b>31 560 000,00</b>

❖ Le principal poste de dépenses : l'enveloppe « Frais de transport de personnes »

Le principal poste de dépenses est constitué par les « Frais de transports » (30 766 500,00 €) qui regroupe les interventions du Conseil Général pour les transports réguliers et scolaires, dont notamment:

- lignes régulières et services spéciaux de transports scolaires (24,15 M€) ;
- participations du Conseil Général aux transports urbains des agglomérations de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis (2,13 M€) ;
- abonnements scolaires SNCF (1,28 M€) ;
- aides individuelles pour le transport scolaire (2,72 M€).

A compter de la rentrée 2012, il est proposé d'adopter le principe d'une contribution des familles, à hauteur de 35 % des frais de transports scolaires des lycéens de moins de 16 ans. Cette nouvelle mesure généralise la règle qui s'applique déjà aux lycéens de plus de 16 ans.

Le chiffre indiqué tient compte de cette réduction budgétaire à mettre en oeuvre à la rentrée 2012, soit 237 000 €.

Les lignes régulières interurbaines (46 lignes) et les services spéciaux de transports scolaires relèvent directement de la compétence départementale, le Conseil Général étant l'autorité organisatrice de ces transports. Ils mobilisent près de 80 % du budget global de fonctionnement.

Ces services sont gérés sous la forme de marchés publics de transports départementaux. Dans le cas des transports spéciaux scolaires, l'action du Conseil Général est relayée par les organisateurs locaux délégués (Communautés de Communes, syndicats scolaires ...).

Compte tenu des dates d'échéance des marchés de transports départementaux, le calendrier de renouvellement est programmé comme suit :

- marchés dans les arrondissements de Colmar et Ribeauvillé : septembre 2011 ;
- marchés dans les arrondissements de Guebwiller et Thann : septembre 2012 ;
- marchés dans les arrondissements de Mulhouse et Altkirch : septembre 2013.

La première phase de renouvellement des marchés a été réalisée à la rentrée de septembre 2011 (lignes régulières et transports scolaires dans les arrondissements de Colmar et Ribeauvillé). L'opération portait sur un total de 54 lots, dont 14 lignes régulières interurbaines.

Avant renouvellement, ces lots représentaient une dépense théorique annuelle de 6 725 000 € TTC. A l'issue de l'opération de marché, cette valeur est portée à 6 840 000 € TTC, soit une revalorisation de 1,7 %. Mais cette valeur inclut la levée de l'option « Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite » pour 12 lignes régulières.

La principale innovation des marchés était en effet l'introduction pour les lignes régulières structurantes et principales d'une option pour la mise en accessibilité par recours à des véhicules équipés d'élévateurs, pour l'accueil d'une personne en fauteuil roulant.

L'option a été levée pour les lignes suivantes :

- ligne 145 Le Bonhomme Kaysersberg Colmar ;
- ligne 106 Ribeauvillé Colmar ;
- ligne 248 Soultzeren Munster Colmar ;
- ligne 301 Balgau Colmar ;
- ligne 303 Biesheim Colmar ;
- ligne 346 Artzenheim Marckolsheim Colmar

Ces lignes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite depuis septembre 2011. Le recours à des véhicules à plancher haut avec élévateur central électrique impose un surcoût modéré par rapport aux véhicules à plancher bas, directement accessibles à partir d'un plan incliné. Le premier type de véhicule est en effet conçu sur la base d'un autocar standard prééquipé pour la pose d'un élévateur.

Voici quelques données statistiques sur l'évolution des transports scolaires dans le Haut-Rhin sur les trois années écoulées :

Evolution des dépenses « Frais de transports » (années civiles 2008 à 2010)

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Lignes régulières routières	12 256 430,82	11 353 493,94	12 350 155,50
Services spéciaux et regroupements scolaires	10 613 209,80	11 654 473,00	11 162 301,76
Participation aux transports urbains	2 223 754,96	2 303 062,40	1 991 931,07
Elèves handicapés	1 716 745,30	1 841 698,28	2 235 175,74
Abonnements SNCF	1 163 701,65	1 086 031,02	1 724 513,89
Aides individuelles	325 859,37	372 497,55	379 482,60
<b>TOTAL</b>	<b>28 299 701,90</b>	<b>28 611 256,19</b>	<b>29 843 560,56</b>

Nombre d'élèves subventionnés

	<b>2008/2009</b>	<b>2009/2010</b>	<b>2010/2011</b>
Lignes régulières routières	10 143	10 034	9 493
Services spéciaux (lycées et collèges)	15 237	15 238	14 618
Regroupements scolaires intercommunaux	4 320	4 326	4 714
Elèves handicapés	416	434	438
Abonnements SNCF	3 448	3 530	3 409
Aides individuelles	616	673	593
<b>TOTAL</b>	<b>34 183</b>	<b>34 235</b>	<b>33 265</b>

❖ Participation du Conseil Général aux actions régionales de transports publics

Un crédit de 60 000,00 € vous est proposé pour notre participation aux actions initiées par la Région Alsace en faveur de l'inter modalité des transports régionaux.

La principale dépense sur ce poste est la part du Haut-Rhin au fonctionnement du site Vialsace (système d'information multimodal), pour un montant prévisionnel de 50 000,00 € par an.

Parmi les autres actions, il faut signaler la mise en œuvre de titres de transports intermodaux valables sur l'ensemble des réseaux de transports publics d'Alsace (Alsa Plus Job et Cars 68, Alsace Plus 24 heures, Alsa Plus Groupe Journée).

❖ Offre complémentaire locale « Schéma des transports collectifs »

Un crédit de 350 000,00 € est proposé pour l'intervention du Conseil Général en faveur des transports complémentaires locaux organisés par les Communautés de Communes.

Cette rubrique est issue du Schéma des transports collectifs départementaux voté par notre Assemblée en novembre 2000.

Les transports locaux organisés par les Communautés de Communes (transports à la demande, navettes régulières...) sont subventionnables par le Conseil Général au taux de 50 % de la couverture d'exploitation avec un plafond annuel de subvention de 3,19 € par habitant. Seuls les projets hors périmètre de transports urbains sont pris en compte.

Cette intervention fait l'objet d'une convention avec la Communauté, donnant à cette dernière délégation de compétence pour l'organisation des services et précisant les modalités de participation du Conseil Général. Elle est, par ailleurs, intégrée aux Contrats de Territoire de Vie.

A ce jour, seize Communautés de Communes, soit les deux tiers des Communautés hors périmètres urbains, ont signé avec le Conseil Général un contrat thématique transport ayant pour objet :

- 13 services de transports à la demande par véhicules légers ;
- 4 navettes régulières de desserte locale ;
- une ligne transfrontalière.

Deux Communautés de Communes (Vallée de Saint Amarin, Vallée de Kaysersberg) ont une étude de développement en cours sur les transports locaux.

B) Recettes de fonctionnement

<b>LIBELE ENVELOPPE</b>	<b>BP 2010</b>	<b>BP 2012</b>
Recettes diverses	8 000,00	8 000,00
Compensation tarifaire TRAM TRAIN	70 000,00	70 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>78 000,00</b>	<b>78 000,00</b>

Les recettes diverses correspondent aux reversements de la Région Alsace sur la vente des titres Alsa Plus utilisables sur le réseau départemental (Alsa Plus Job et Cars 68,

Alsa Plus 24 heures ...), ainsi qu'aux frais de duplicata pour les cartes de transports scolaires.

La compensation tarifaire Tram Train est versée par la Région au Département à charge pour ce dernier de la reverser aux exploitants interurbains. Une dépense équivalente est prévue en fonctionnement.

## II. Investissement : aménagement des points d'arrêts

<b>LIBELLE ENVELOPPE</b>	<b>BP 2011</b>	<b>BP 2012</b>
Billettique lignes régulières	0,00	0,00
Mise en accessibilité des points d'arrêt	200 000,00	350 000,00
Equipement signalétique des points d'arrêt	200 000,00	100 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00</b>	<b>450 000,00</b>

La signalétique aux points d'arrêt des lignes interurbaines est un programme pris en compte par le Département depuis 2008. Il a conduit à la pose de 1 170 poteaux portant l'identification de la ligne, de l'arrêt et du Conseil Général. Pour la poursuite de ce programme, trois marchés ont été attribués en septembre 2010 (marchés à bons de commande d'une durée maximum de quatre ans) :

- fourniture et pose de poteaux d'arrêts (Signaux Girod) ;
- fourniture et pose de cadres horaires (Rousseau) ;
- maintenance (Kangourou Est).

Un crédit de 100 000,00 € est proposé pour la fourniture et pose de poteaux et de cadres horaires pour 2012, dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000,00 € sur 4 ans, ouverte en 2010.

Par ailleurs, le Schéma d'accessibilité des transports départementaux aux personnes à mobilité réduite conduira à l'engagement d'un programme de mise en conformité des points d'arrêt de ligne en fonction des scénarios retenus. L'aménagement d'un arrêt est destiné à faciliter la montée et la descente du véhicule. Il doit prendre en compte des prescriptions relatives à la hauteur du quai et la largeur de l'espace public. Le coût d'un aménagement standard est estimé à 19 000,00 € HT par arrêt. Pour l'année 2012 un crédit de 350 000,00 € est proposé à cette fin.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'adopter le principe d'une contribution des familles, à hauteur de 35 % des frais de transports scolaires des lycéens de moins de 16 ans à compter de la rentrée 2012 ;
- d'inscrire un crédit de fonctionnement de 31 560 000,00 €, au titre de la politique A09 ;
- d'inscrire un crédit d'investissement de 100 000,00 € au titre de la politique A09, dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000,00 € sur 4 ans, ouverte en 2010 pour l'équipement signalétique des points d'arrêt interurbains ;
- d'inscrire un crédit d'investissement de 350 000,00 € au titre de la politique A09 pour la mise en accessibilité des points d'arrêt interurbains ;
- d'inscrire une recette de fonctionnement de 78 000,00 € au titre des participations diverses aux transports départementaux ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

Je vous prie de bien en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'H' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER